

L'assistant d'accueil petite enfance

L'assistant d'accueil petite enfance organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.

Le métier

L'assistant d'accueil petite enfance évolue au sein d'une équipe, avec une autonomie relative dans l'organisation des activités quotidiennes. Il peut être amené à encadrer des enfants (si auxiliaire de puéricultrice). Il travaille au sein d'une structure d'accueil petite enfance. Ses horaires sont réguliers mais peuvent être décalés. Il doit faire preuve de disponibilité.

Les activités

- Accueillir des enfants, des parents, ou substituts parentaux
- Créer et mettre en œuvre des conditions nécessaires au bien-être des enfants
- Aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Elaborer et mettre en œuvre des projets d'activités des enfants
- Préparer des repas
- Mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
- Aménager, nettoyer et désinfecter des espaces de vie de l'enfant et du matériel
- Transmettre des informations
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'auxiliaire de puériculture, ou d'agent social, mais peut être réalisé sans concours.

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME